

PROGRAMME DE FORMATION AU CODE DE LA ROUTE (PERMIS B)

L'épreuve du Code de la route n'est pas une simple interrogation sur la signalisation et les règles de conduite mais vise à aiguïser la prise de conscience des risques en conduisant.

Lors de la formation théorique communément appelée formation au « code de la route », vous suivrez des cours portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur. Le programme de cette formation suit le référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (**REMC**).

LES THEMES ABORDES :

- 1. Les dispositions légales en matière de circulation routière**
- 2. Le conducteur :**
 - Les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite
 - L'influence de la fatigue sur la conduite
 - La pression sociale (publicité, travail....) et la pression des pairs, etc
- 3. La route**
 - Les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc..
- 4. Les autres usagers de la route**
 - La vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers
 - Les usagers vulnérables
 - Les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs, etc.
- 5. La réglementation générale**
 - Le transport d'un chargement et de personnes
 - La réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc.
- 6. Les gestes de premiers secours**
- 7. Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule**
- 8. Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité**
- 9. Les équipements de sécurité des véhicules**
- 10. Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement**

FORMATION

Durée :

Entre 3 et 6 mois de formation (sous réserve d'une progression normale).

Rythme : discontinu sur les plages horaires suivantes :

Théorie :

➤ Du Lundi au vendredi de 14h à 19h

Objectifs :

Connaître les règles du Code de la Route

Public concerné :

Toute personne désirant conduire un véhicule de la catégorie B

Prérequis :

Etre âgé d'au-moins 15 ans au moment du passage de l'examen

L'entrée en formation est soumise à la validation de la demande de permis de conduire auprès de l'ANTS.

Matériel requis : aucun

Moyens pédagogiques :

- Vidéoprojecteur, tableau blanc
- Tests théoriques type ENPC, ROUSSEAU
- Livre de Code et application CODE MOBILE sur smartphone pour la salle
- Accès test en ligne (Pass Rousseau)

Méthodes pédagogiques :

- Enseignement magistral et interrogatif pour l'apprentissage théorique et pratique
- Suivi des étapes REMC pour la formation pratique

Formateurs : M. VIVES Lionel, M. LAUREND Pierre, M. CELERIER Gilles (tous titulaires du BEPECASER)

Validation : Délivrance d'une attestation de réussite après l'examen

Suivi et évaluation de l'action :

Intervenant extérieur indépendant : OPINION SYSTEM certifié AFAQ ISO 20252